

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 25 RUE GAMBETTA

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de Madame LUCAS Christelle pour le compte de CL NATURE en date du 5 juin 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 25, rue Gambetta à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Madame LUCAS Christelle est autorisée à stationner deux véhicules, par intermittence, immatriculés FQ-095-WN et GK-959-GG sis 25, rue Gambetta à Pont-Audemer sur les places autorisées, afin de procéder à un déménagement **le dimanche 15 juin 2025**.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le **vendredi 13 juin 2025**.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame LUCAS Christelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

